

Gérard Chaliand*

***DE LA TORTURE
LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE LES MOYENS ET
JUSQU'OU ?***

J'appartiens à une génération qui est entrée en politique bon gré mal gré, lors de la guerre d'Algérie. Pour ma part, comme pour d'autres, nombreux, formés à l'école républicaine, le fait d'apprendre, au cours des années 1956-57 que la torture était largement utilisée au sein de l'armée française a été un choc moral. Ces pratiques, à nos yeux, sans doute naïfs, étaient celles du nazisme. C'est du moins ce que nous pensions à l'époque. L'usage de ces pratiques était d'ailleurs nié par les pouvoirs publics.

J'appartiens à une génération qui est entrée en politique bon gré mal gré, lors de la guerre d'Algérie. Pour ma part, comme pour d'autres, nombreux, formés à l'école républicaine, le fait d'apprendre, au cours des années 1956-57 que la torture était largement utilisée au sein de l'armée française a été un choc moral. Ces pratiques, à nos yeux, sans doute naïfs, étaient celles du nazisme. C'est du moins ce que nous pensions à l'époque. L'usage de ces pratiques était d'ailleurs nié par les pouvoirs publics.

Les témoignages cependant ne manquaient pas, qu'il s'agisse de ceux de Djamil Bouhired¹, de Pierre Vidal Naquet² ou d'Henri Alleg³. Longtemps après, en 2000, on eut les témoignages du général Massu qui se prononça contre l'usage systématique de cette pratique et du général Aussarresse qui, au contraire, la justifia.

Il va de soi que la fin et les moyens employés ne se bornent pas à la torture. Au cours d'un film retraçant son itinéraire politique, Robert Mc Namara, qui fut secrétaire à la Défense à partir de 1961, évoque les bombardements massifs de la seconde guerre mondiale contre le Japon et rapporte que 100 000 personnes moururent lors des bombardements massifs de Tokyo (1945) et qu'environ 900 000 civils furent tués ou total par l'US Air force. Á quoi le général Curtis Le May (celui-là même qui, en 1965,

* Gérard Chaliand a reçu en 2008 le prix Vauban de l'association des auditeurs de l'IHEDN pour l'ensemble de son œuvre consacrée aux études stratégiques.

proposait de faire retourner le Vietnam à l'âge de pierre) répond : « Si nous avions perdu la guerre, nous aurions été accusés d'être des criminels de guerre. » Et Mc Namara de commenter : « Je pense qu'il avait raison, nous nous comportons comme des criminels de guerre... Qu'est ce qui fait que vous êtes moral quand vous gagnez et immoral si vous perdez ? »⁴

Depuis que les guerres sont surtout irrégulières, l'usage de la torture s'est généralisé. Ces guerres se déroulent, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans des pays coloniaux ou qui furent coloniaux jusqu'à très récemment. Bien sûr, si ma génération, ou du moins une très large partie d'entre elle, n'avait pas été aussi naïve, nous aurions su que la pratique de la torture n'était pas apparue en Algérie. Dans *SOS Indochine*, la journaliste Andrée Viollis, préfacée par André Malraux, relatait les conditions de la répression du nationalisme vietnamien au cours des années 1930.⁵

Reste que si les dictatures impliquent l'arbitraire et l'usage implicite sinon officiel de la torture, les démocraties, elles, se prévalent de n'en pas user et de s'en tenir au respect des droits de l'homme. Ce sont les adversaires qui sont des terroristes. Or, comme le dit très justement Paul Wilkinson⁶ : « La torture est la forme extrême de la terreur individualisée. » Dans les faits, cependant, il est notoire, par exemple, que les Israéliens ont torturé officiellement (sous « surveillance médicale »), tout comme les Britanniques en Irlande.

À cet égard, les États-Unis, sous G.W. Bush, ont été particulièrement gangrenés par des pratiques aujourd'hui réproouvées et qui ont singulièrement entaché l'image de la démocratie qu'ils entendaient apporter en Irak. Avec les révélations concernant la prison d'Abu Graïb (2005), la guerre psychologique était perdue. Les images diffusées montraient non seulement l'évidence de la torture, mais encore la volonté d'humilier le plus intensément possible l'Autre dans ce qu'il considère comme une part essentielle de sa dignité.

La torture a été, de fait, ouvertement autorisée comme un élément de la « guerre globale contre le terrorisme » au lendemain du 11 septembre 2001. Le vice-président Cheney allant même jusqu'à prétendre, en 2008, que le supplice de l'eau ne constituait pas une torture. L'exemple destiné à convaincre le public de l'utilité de la torture est toujours le même : « Si un détenu peut révéler où se trouve une bombe qui va tuer des innocents, est-il acceptable de le torturer ? » Or, on sait que ce cas de figure ne se produit quasiment jamais. On torture pour démanteler un réseau en supposant avec plus ou moins d'exactitude qu'on détient quelqu'un sachant quelque chose.

Comme il est admis que la torture démocratique ne doit pas laisser de traces visibles, on utilise des techniques appropriées : postures contraignantes prolongées, passages du froid au chaud extrême, suffocation,

électricité, etc. Ce que les opinions publiques ont appris, bribe par bribe, sur les pratiques utilisées à Guantanamo donne des États-Unis de la période Bush, Cheney et Rumsfeld, une image en complète dichotomie avec les idéaux proclamés de ce pays. L'administration Bush a estimé que la Convention de Genève ne s'appliquait pas aux combattants talibans ou aux membres d'Al Qaïda. Cette décision a été publiquement annoncée par le président G.W. Bush en février 2002.

L'ouvrage ci-dessous mentionné⁷ porte sur l'interrogatoire d'un des terroristes présumés du 11 septembre (le 20^e). Le compte rendu de l'interrogatoire détaille les méthodes employées à l'encontre du sujet, Al Kahtani, approuvées par Donald Rumsfeld. À la fin de 2002, durant 54 jours, le suspect fut interrogé un minimum de dix-huit heures par jour et autorisé à dormir quatre heures par nuit. Soumis à des températures extrêmes, à des bruits assourdissants, aspergé d'eau froide, encapuchonné, il a été sexuellement humilié par des interrogatrices. Des experts du renseignement militaire ont déclaré que le détenu n'a livré aucune information utile⁸.

Le président Barack Obama a officiellement condamné l'usage de la torture, soucieux de restaurer l'image de la première démocratie du monde. Celle-ci s'arrogeait, durant les années écoulées, sans être jamais mise en cause elle-même, de décider quel État dans le monde devait être condamné au nom de la violation des droits de l'homme.

En réalité, nous sommes dans un monde où la définition des droits de l'homme est à géométrie variable et où ce critère n'est que très secondaire par rapport à une compétition destinée à conforter des positions politiques, où le contrôle des ressources naturelles et particulièrement énergétiques est considéré comme essentiel.

La fin, à cet égard, de toute évidence, justifie les moyens et les relations internationales ont été fondées sur des intérêts de cette nature.

Certes, il est naïf de croire, comme on semble le faire en Europe, que le critère des droits de l'homme soit suffisant pour justifier des intérêts d'État. À moins que l'on estime que s'en tenir à ce seul critère pour l'adhésion à l'Union européenne n'explique la fuite en avant qui a caractérisé l'élargissement de l'Europe, sans autre projet, de 15 à 27 membres et sans doute davantage encore demain.

Par contre, s'il est établi qu'une partie du monde bénéficie, au terme d'un long processus, de l'État de droit qui est la conséquence de la démocratie, il est nécessaire que soient respectés, autant que faire se peut sur des théâtres d'opérations extérieures, les principes et les lois établis ainsi que les engagements internationaux qui ont été souscrits.

Il est indispensable que des voix puissent se faire entendre en cas de flagrantes violations des principes, quel que soit le pays en question. Celles-ci ont été nombreuses lors de la guerre du Vietnam et bien discrètes (ou étouffées) lors de la présidence de G.W. Bush et, plus particulièrement, durant son premier mandat.

On ne peut pas imaginer une politique étrangère fondée sur l'éthique, mais les comportements en flagrante violation des principes démocratiques doivent être dénoncés, il y va de la crédibilité des principes proclamés.

« *Right or wrong, my country* » est l'expression même du refus des principes dont se réclame une démocratie. Ceux qui se disent adeptes de la *realpolitik* savent, lorsqu'ils sont avisés, qu'il est important de paraître légitime.

Notes :

¹ G. Arnaud, J. Vergès, *Pour Djamilia Bouhired*, Minit, 1957.

² P. Vidal Naquet, *L'affaire Audin*, Minit, 1958.

³ H. Alleg, *La question*, Minit, 1958.

⁴ New York Herald Tribune, 8 juillet 2009.

⁵ Andrée Viollis, *SOS Indochine*, Gallimard, 1937.

⁶ Paul Wilkinson, *Terrorism and the liberal State*, London, 1977.

⁷ Philippe Sands, *Torture Team*. Rumsfeld memo and the betrayal of American values, Palgrave, Macmillan, 2008.

⁸ Voir aussi Jane Mayer, *The Dark Side*. The Inside Show of how the war on terror turned into a war on American ideals. Doubleday, 2008 et Karen Green berg, *The least worst place*. *Guantanamo's first 100 days*. Oxford University Press.